



Féchy, le 8 septembre 2016

CONSEIL GÉNÉRAL  
FÉCHY

**RAPPORT  
DE LA COMMISSION AD HOC**

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL n° 6/2016  
RELATIF AUX AUTORISATIONS DELEGUEES A LA MUNICIPALITE

Au Conseil Général de Féchy,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission ad hoc composée de Monsieur Mathias Baumgartner, président et rapporteur, Madame Christine Blanchard, Messieurs Marc Hasler, René Groux et Marc-André Stocky, membres, s'est réunie le 6 septembre 2016 à la salle de la Municipalité, afin de consulter ce préavis.

Monsieur Andréas Meyer, syndic, et Monsieur Marc Morandi, municipal, étaient présents lors de notre réunion afin de nous présenter le préavis et de répondre à nos questions.

La Commission prend note de l'erreur de report d'article de la Municipalité au point 2.

- Il s'agit de l'article 2, chiffre 6 de la loi sur les Communes et non l'article 6, chiffre 6 du règlement du Conseil général.

Après délibération, la Commission ad hoc constate que les montants sont les mêmes que ceux utilisés pour la législature précédente. Elle recommande donc à l'unanimité au Conseil général d'accepter ce préavis tel que présenté.

Pour la Commission ad hoc,

Le Président :

*M. Baumgartner*

Les Membres

*M. ell* *René*  
*M-A Stocky* *Blanchard*